



NOTE DE CADRAGE

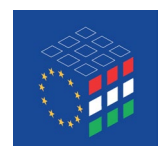
Atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement au titre du Protocole sur l'eau et la santé : *Renforcer les efforts régionaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène grâce aux outils du Protocole*

11 décembre (09:30-17:30) - 12 décembre 2024 (09:30-12:30)
Hôtel D50 et Centre d'événements de Budapest
Budapest, Hongrie

Langues : anglais, français et russe

Concept et contexte : Dans la région paneuropéenne, le [Protocole CEE\(ONU\)-OMS/Europe sur l'eau et la santé](#) fournit un cadre solide pour traduire dans la pratique les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, et réaliser l'objectif de développement durable (ODD) 6 ainsi que d'autres cibles liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le protocole demande expressément aux parties de s'efforcer de garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement « à tous les habitants, notamment aux personnes défavorisées ou socialement exclues. »

L'accès universel à l'eau et à l'assainissement pour tous est une condition préalable à la réalisation de l'ODD 3 sur la santé et le bien-être ainsi que d'autres ODD, notamment ceux liés à la protection de l'environnement, à l'égalité des sexes, à l'éducation et à la croissance économique. Néanmoins, selon le rapport d'avancement de l'ODD 6 d'ONU-Eau, le taux de progression actuel doit être multiplié par quatre pour que les objectifs soient atteints d'ici 2030 en raison de l'insuffisance des investissements, du changement climatique, de la croissance démographique, des problèmes de



gouvernance et d'autres facteurs. De ce fait, la nécessité d'accélérer les progrès est de plus en plus reconnue et des mesures sont déjà en cours d'application en ce sens.

Depuis 2011, les ateliers régionaux sur l'[accès équitable à l'eau et à l'assainissement](#) constituent d'importantes plateformes intergouvernementales pour discuter des questions d'équité et de droits de l'homme dans la région paneuropéenne, faire le point sur les réalisations et partager les meilleures pratiques pour relever les défis liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé, notamment grâce aux divers outils et orientations élaborés dans le cadre du Protocole. L'un d'entre eux, l'[outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès](#), a fait l'objet d'une révision approfondie fondée sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 - qui a révélé de graves inégalités en matière d'accès à l'eau potable -, et sur son utilisation depuis sa création, il y a plus de dix ans, en vue d'appréhender une variabilité plus large de la garantie d'un accès équitable à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Outre les processus mondiaux, la refonte de la directive sur l'eau potable de l'Union européenne (UE) encourage les États membres à utiliser les documents d'orientation et les outils élaborés dans le cadre du Protocole, qui sont particulièrement utiles pour la mise en œuvre de l'Article 16 de la directive. Cet Article demande aux États membres de veiller à « déterminer quelles sont les personnes qui n'ont pas accès ou qui n'ont qu'un accès limité aux eaux destinées à la consommation humaine » et à « évaluer les possibilités d'améliorer l'accès pour ces personnes ». De manière semblable, la proposition de refonte de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires de l'UE invite les États membres de l'UE à prendre des mesures concrètes pour améliorer progressivement l'accès à l'assainissement (Article 19), notamment pour les communautés vulnérables et marginalisées. À l'instar de la refonte de la directive sur l'eau potable de l'UE, la refonte de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires de l'UE demande que les personnes qui n'ont pas accès ou qui ont un accès limité à ces services soient identifiées, que les raisons de ce manque d'accès soient déterminées, que les possibilités d'améliorer l'accès de ces personnes soient évaluées et que les mesures nécessaires et appropriées soient adoptées pour garantir ces prestations.

L'atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement qui aura lieu prochainement, organisé par les Gouvernements de la France, de la Hongrie et de la Macédoine du Nord, avec le soutien du secrétariat commun du Protocole CEE(ONU)-OMS/Europe sur l'eau et la santé, constituera donc une occasion importante de faire le point sur les derniers développements dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé, notamment en ce qui concerne la législation de l'Union



européenne. Cet atelier offrira également aux parties, aux pays et aux organisations un cadre pour échanger sur les défis et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la directive de l'UE relative à l'eau potable, de celle relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et d'autres processus, ainsi que sur la manière dont les outils et les orientations élaborés dans le cadre du Protocole, tels que le l'outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès 2.0, peuvent faciliter davantage leur mise en œuvre.

Objectifs : Les objectifs spécifiques de l'atelier régional sont les suivants :

- *Lancer* l'outil révisé d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès 2.0 et étudier la manière dont les dimensions nouvellement introduites peuvent être mises à profit pour s'aligner sur les processus mondiaux et régionaux en matière d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé.
- *Examiner* en quoi le Protocole sur l'eau et la santé peut aider les pays à mettre en œuvre les dispositions relatives à l'équité de la directive européenne relative à l'eau potable ainsi que de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, en veillant particulièrement à tenir compte des besoins spécifiques des communautés vulnérables et marginalisées.

Résultats escomptés : À l'issue de la session, les participants auront une meilleure visibilité sur la manière de tirer parti des divers outils et orientations existants dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé pour mettre en œuvre les engagements liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé au niveau mondial et régional, avec une attention particulière pour la directive sur l'eau potable et la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires de l'Union européenne.

Participants ciblés : Les participants seront principalement des représentants de pays de la région paneuropéenne dont le travail porte sur des domaines liés à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, tels que l'eau, l'environnement, l'éducation, la santé, la protection sociale et le financement. Les représentants des États membres de l'UE, des pays candidats et de ceux qui souhaitent s'aligner sur la législation de l'UE sont encouragés à y participer. En outre, l'atelier réunira des représentants d'agences de développement et de donateurs, d'organisations de la société civile et de parties prenantes impliquées dans les services de distribution d'eau et d'assainissement.

Inscription et appui financier : Les participants sont priés de confirmer leur participation dans les meilleurs délais et le **26 novembre 2024 au plus tard** en cliquant [ici](#).



Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion. Veuillez noter que, les ressources financières étant limitées, la priorité sera accordée aux participants qui contribueront activement à l'atelier régional.

Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (protocol.water_health@un.org) au plus tôt et le 31 octobre 2024 au plus tard, à l'aide du formulaire de demande de soutien financier disponible sur le site Web de la réunion. En raison de la réglementation relative aux visas et à l'organisation des voyages, aucune candidature ne sera acceptée passé ce délai.

La Hongrie faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à la demande de visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Dans le cas où une lettre d'invitation personnelle est requise pour l'octroi de votre visa, veuillez donc l'indiquer clairement au moment de votre inscription. Les participants devant obtenir un visa sont encouragés à s'inscrire dans les plus brefs délais et à entamer les procédures de demande de visa au moins cinq semaines à l'avance.

Documents de référence :

- [Aucun laissé-pour-compte](#) : bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne ;
- [L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès](#) : un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;
- [Rendre l'eau et l'assainissement abordables pour tous](#) : options politiques et bonnes pratiques pour garantir l'accessibilité financière des services d'eau potable et d'assainissement au niveau paneuropéen ;
- [Water, sanitation and hygiene in health-care facilities](#) : a practical tool for situation assessment and improvement planning (Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé : un outil pratique pour l'évaluation de la situation et la planification des améliorations) ;
- [WASH FIT](#) : A practical guide for improving quality of care through water, sanitation and hygiene in health care facilities (Guide pratique pour améliorer la qualité des soins grâce à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé). Deuxième édition
- [Surveillance of water, sanitation and hygiene in schools](#) : a practical tool (Surveillance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles : un outil pratique) ;
- [Inequalities in access to at least basic drinking-water services](#) : Environmental health inequalities: fact sheet series (Inégalités en matière d'accès au minimum à des services



d'eau potable de base : inégalités en termes de santé environnementale : série de fiches d'information) ;

- [Inequalities in access to at least basic sanitation services](#) : Environmental health inequalities: fact sheet series (Inégalités en matière d'accès au minimum à des services d'assainissement de base : inégalités en termes de santé environnementale : série de fiches d'information) ;
- [The Measurement and Monitoring of Water Supply, Sanitation and Hygiene \(WASH\) Affordability](#) : A missing element of monitoring of Sustainable Development Goal (SDG) Targets 6.1 and 6.2 (Mesure et suivi de l'accessibilité financière de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène : un élément manquant dans le suivi des cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable (ODD))
- [Directive \(EU\) 2020/2184](#) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Proposition du Parlement européen et du Conseil relative au [traitement des eaux urbaines résiduaires \(refonte\)](#).

